



# Le Maillot Cfdt

SCO IdF



## Séances DP du mois de Janvier 2018

Voici les questions posées par les délégués du personnel CFDT, et les réponses apportées par l'entreprise.



Q1 / Il a fallu beaucoup d'insistance pour que « Maillot » soit finalement présent à la remise des prix du challenge à St Maur. Avez-vous fait remonter que, compte tenu de l'étendue géographique du SCO, les « réunions communes à tous les sites » peuvent sérieusement « délocaliser » un personnel qui ne souhaite pas l'être ?

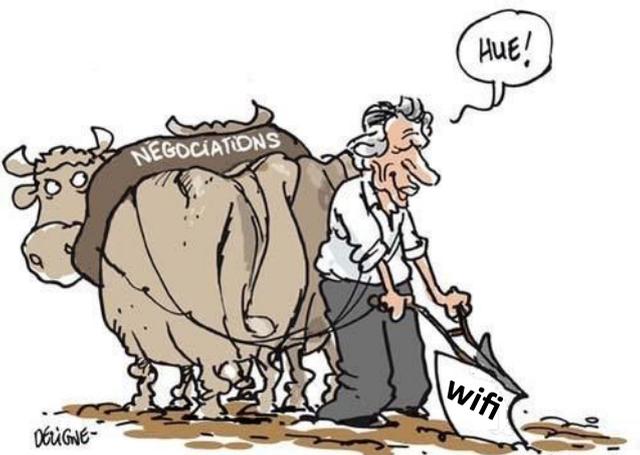
**Réponse :** Il est difficile de concilier événement important de valorisation avec remise des prix et lieu central et simple d'accès pour tous ! Cette fois la remise des prix s'est faite sur St Maur en présence de l'équipe d'animation, de l'équipe de Direction, du Directeur du SCO et du Directeur Commercial Ile de France.

Q2 / Les procédures concernant le recouvrement et les réclamations ont récemment évolué et ont parfois été interprétées de façons différentes (prise en charge à par le 1<sup>er</sup> interlocuteur, consultation à chaud en cas de besoin et à froid via Hagrid si besoin approfondissement...). Dans ce contexte flou et fluctuant, certaines personnes, présentes peu de temps sur le site, peuvent n'avoir fait l'objet d'aucun briefing, n'avoir assisté à aucune réunion d'équipe depuis plusieurs semaines. Sachant cela, comment justifiez-vous « les remontages de bretelles survitaminés » ?



**Réponse :** Ces procédures ont effectivement évoluées et nous comprenons qu'il est parfois difficile à certains d'appliquer la dernière version. Nous continuerons à faire des rappels si nécessaire et accompagnerons les conseillers sur la mise en œuvre et veillerons à ce que les échanges se fassent dans de bonnes conditions. Pour autant, toutes les informations d'actualité se trouvent dans les points Com diffusés et dans BASIC.

**Commentaire :** Oh oui. Accompagnez... avec tact, siouplaît !



Q3 / Vous nous répondiez en février 2017 que « les mesures électromagnétiques déjà effectuées démontrent qu'Orange est bien en dessous des valeurs limites pour le public ». Et vous faites état de cette réponse en réponse à des questions de décembre 2017, relatives à la pose très récente de nombreux réémetteurs wifi sur les plateaux... Comment avez-vous pu mesurer et contrôler en février 2017 des dispositifs posés en novembre / décembre 2017 ?

**Réponse :** Le sujet sera abordé lors d'un prochain CHSCT.

Q4 / Pourquoi citez-vous des chiffres de février si vous avez fait des contrôles depuis ?

Réponse : Cf supra

Q5 / Quelle est la société qui a effectué ces contrôles et à quelles dates ont-ils été faits ?

Réponse : Cf supra

Q6 / Vous nous indiquiez précédemment que les résultats des contrôles VPE étaient sur SMTK, « vue réglementaire », visible par... les préventeurs, DSSO et chefs d'établissement. Est-ce cela que vous appelez une mise à disposition ? Si oui, peut-on envisager des promotions pour ceux qui souhaiteraient entrer dans les « profils » requis ? Si non, comment le personnel ou ses représentants peuvent-ils avoir accès à ces données ?

Réponse : Cf supra

**Commentaire : C'est fou, toutes ces questions qui auraient dû relever du CHSCT !**



Q7 / Suite à la question 16 de décembre, (Ce wifi pleins tubes sur une petite surface, déjà couverte par au moins une box et avec des antennes relais sur le toit, est-il indispensable et pertinent 24 heures sur 24 et 365 jours par an ? Si non, comment l'éteindre quand il n'est pas nécessaire ?) vous nous indiquez... être en dessous des mesures limites. Ce qui ne répond pas à la question. Que nous vous reposons donc...

Réponse : Cf supra

Q8 / Le « baromètre social » est devenu le « baromètre salariés » et de semestriel le voici désormais annuel. Tant au niveau des mots que de la fréquence, c'est un message fort quant à l'intérêt déclinant d'Orange pour son personnel. Confirmez-vous cette tendance ou pensez-vous pouvoir réagir mieux et plus rapidement qu'avant avec ce ralentissement ? Si oui, comment ?

Réponse : Il s'agit d'une opinion de votre part. Néanmoins, nous précisons que ce nouveau baromètre s'adresse désormais à tous les salariés. Nous vous rappelons que dans la stratégie d'entreprise la promesse salarié illustre bien la reconnaissance des salariés ainsi que les accords en cours de mise en œuvre.

Q9 / Suite à la Q3 d'octobre, pour mise en conformité avec les accords signés, vous nous répondiez que le rapport sur la première réunion tenue en décembre 2016 ferait l'objet d'une communication synthétique sur l'intranet... (Un an et) Un trimestre plus tard, pouvez-vous nous indiquer où trouver ce rapport sur l'intranet ?

Réponse : La synthèse est en ligne sur le site intranet du SCO, rubrique RH/Politique Sociale.



Q10 / Cette réunion ayant eu lieu sur le site, avec du personnel du site, comment expliquez-vous le délai « d'accouchement » et « d'acheminement » particulièrement long de ce rapport ?

Réponse : Nous reconnaissons ce délai tardif.

Q11 / Suite à la Q4 d'octobre, où en êtes-vous concernant le planning des futures réunions d'expression prévues dans les accords signés par Orange ?

**Réponse** : Il n'y a pas de nouvelles dates programmées. Le sujet sera abordé en multilatérale.



« Il y a le calendrier de l'avent et le calendrier de l'après... »

Q12 / Certains services disposent, depuis plusieurs mois, de double écrans qui facilitent la consultation simultanée de divers éléments d'un même dossier. D'autres services n'ont pas cette opportunité. Pouvez-vous nous indiquer si une consultation concernant l'intérêt pour cette option ou un déploiement général sont prévus ?

**Réponse** : Les services où l'équipement de doubles écrans a été généralisé au niveau national, sont de « niveau 2 ou niveau 3 », et la mise en place date de début 2015, le tout piloté par la DISU. Il n'y a pas de déploiement prévu autre pour l'instant, la question va être posée à la DISU car cela nécessite une quantité d'écran conséquente et c'est à la charge de celle-ci.



Q13 / Avec les nombreux départs et diverses réorganisations, la charge de travail de chacun évolue sans cesse. Une grille aurait dû être à disposition de tous les managers depuis début 2017 pour alimenter les entretiens individuels, l'évaluer pour chaque personne et faire trace, cette année, de l'amélioration ou de la dégradation de cette charge de travail. A de rares exceptions près, pas de grille à l'horizon en 2017. En respect des accords, pouvez-vous nous assurer que cette année la charge de travail sera bien abordée de façon sérieuse et tracée ?

**Réponse** : La grille est un outil d'aide à la disposition des managers dans ANOO et directement à partir des EI. Il a été rappelé à l'ensemble de la ligne managériale l'obligation d'aborder avec le salarié la charge de travail lors des EI.

Q14 / En application de l'accord sur l'accompagnement de la transformation numérique, pour la prise en compte de l'hétérogénéité des situations de départs en termes d'accès, où en sont les bilans personnalisés et l'outil de diagnostic numérique permettant d'apprécier la maturité digitale des salariés, annoncés en cours d'élaboration chez Orange avenir depuis l'été 2017 ?

**Réponse** : Nous n'avons pas d'information supplémentaire quant à l'outil de diagnostic numérique.

Q15 / Pour faire suite à la Q17 de septembre concernant le nettoyage des locaux le samedi, et principalement le vidage des poubelles, Orange a-t-elle pris en compte la demande ou pas la demande qui devait « remonter »? Si oui quand les contrats sont-ils appelés à être complétés ?

**Réponse** : Suite à la question DP N°17, veuillez noter que la budgétisation par la DO IdF est effective et que le nettoyage du plateau SCO 3eme étage est programmé à partir de janvier 2018

Q16 / Pour faire suite à la Q16 de septembre concernant le contrat d'Orange avec les prestataires type Selecta... quelles suites ont été données par l'entreprise aux demandes de paiement via Orange cash et au souhait de meilleur achalandage ?



**Réponse :** Le site Orange Maillot, équipé par Sélecta, est géré pour la partie DA – distributeurs automatiques- par M. Mamhoudi pilote DA pour toute la DO IdF. Une réponse globale pour tous les sites Orange doit donc être apportée par la DO IdF pour ce type de demande de paiement via Orange cash. De fait la demande Q16 lui a été transmise le 14/09/2017 et une relance a été faite le 4/01/2018. La réponse est la suivante : Pour répondre aux attentes, une négo est en cours avec SELECTA sur le sujet pose de lecteur.

Q17 / L'accord pour tous, du 25 janvier 2000, rappelle en préambule de son chapitre II, "Réduction différenciée du temps de travail : France Télécom propose diverses formes de réduction et d'aménagement du temps de travail à l'ensemble de ses salariés. Ces réductions et aménagements du temps de travail tiennent compte des sujétions liées à l'exercice de l'activité et à la nécessité d'élargir le service au client. Ces réductions différenciées du temps de travail se réfèrent aux dispositions des lois Aubry I et II et de l'accord de branche. Le nombre de semaines de référence pour la réduction différenciée du temps de travail est ainsi de 45,4 semaines soit 227 jours. Il est déterminé de la façon suivante : 365 jours - 104 samedis et dimanches - 25 congés annuels - 9 jours fériés."

Au regard du calendrier 2018, de quelle façon notre SCO va traiter la situation des salariés qui ne bénéficieront pas du minimum de 9 jours fériés cette année en raison de la concomitance avec les jours de repos prévus dans leur régime horaire?

**Réponse :** Aucune compensation spécifique n'est due lorsqu'un jour férié coïncide avec un jour de repos de cycle, un jour de repos dans le cadre d'un temps convenu ou d'un jour non travaillé dans le cadre d'un temps partiel. Tous les salariés bénéficient des jours fériés.

**Vous aussi vous voulez que les choses changent ?**

**Rejoignez les équipes CFDT ! Adhérez !!!**



Je souhaite avoir des informations sur la CFDT. Je souhaite adhérer à la CFDT

NOM, PRENOM : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Entreprise / Etablissement : .....

CFDT Télécoms Prestataires Ile de France  
7-9 rue Euryale Dehaynin  
75019 Paris  
Tél : 01 42 03 89 45

**Cfdt:**



**CDFT, le syndicat qui change mon quotidien.**

